

Chef d'entreprise tué après un repas arrosé près de Rennes : le conducteur sortira-t-il de prison ?

Jeudi 20 février 2025, un chef d'entreprise de la région rennaise avait été tué par la voiture d'une de ses connaissances devant le restaurant La Tablee de Moigné au Rheu, après un déjeuner fortement alcoolisé. Le conducteur, mis en examen pour meurtre, est en détention provisoire depuis le drame. Il demandait ce jeudi 12 juin sa remise en liberté devant les juges de la chambre de l'instruction.



Le jeudi 20 février 2025, vers 20 h, le patron de l'entreprise Alu Rennais, Gérald Gallenne, est mort écrasé par la voiture de son ami, en sortant du restaurant La Tablee de Moigné au Rheu. | LUCIE MOREL / OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

[Coline PAISTEL](#).

Publié le 12/06/2025 à 16h47

Bientôt quatre mois que [Gérald Gallenne, 54 ans, est mort](#). C'était le jeudi 20 février 2025. Ce jour-là, le chef de l'entreprise Alu Rennais de La Chapelle-des-Fougeretz déjeunait avec Cédric Rochereuil, 46 ans, également chef d'entreprise de la région rennaise, et trois autres personnes, au restaurant La Tablee de Moigné au Rheu (Ille-et-Vilaine).

Les deux hommes, sans être amis, travaillaient ponctuellement ensemble et se connaissaient bien : « **Cédric Rochereuil était un ami proche du frère de Gérald Gallenne** », explique Anaig Le Noan, avocate de la famille Gallenne.

Au cours du déjeuner, qui a duré jusque 20 h, près de neuf bouteilles de vin et de champagne, dont un magnum (1,5 litre) de vin rouge, ont été vidées, selon la préfecture. Après le déjeuner, le groupe s'est offert une nouvelle tournée de verres de vins blancs et rouges lors d'une dégustation organisée par le restaurant.

Cédric Rochereuil, alcoolisé, est monté à bord de son SUV alors que Gérald Gallenne tentait de l'en empêcher, en se mettant devant la voiture, sur le parking à proximité du restaurant. Cédric

Rochereuil lui a roulé dessus avant de prendre la fuite. Polytraumatisé, Gérald Gallenne est décédé quelques heures plus tard au service de réanimation de Pontchaillou.

Cédric Rochereuil a été [mis en examen pour meurtre le samedi 22 février et écroué](#). Ce jeudi 12 juin 2025, le chef d'entreprise, qui apparaît très éprouvé par sa détention, demandait sa remise en liberté devant les juges de la chambre de l'instruction de Rennes lors d'une audience qui s'est déroulée à huis clos (1).

« Une demande de mise en liberté au bout de trois mois, c'est indécent »

Une demande logique pour son avocat Olivier Pacheu, qui assure que toutes les conditions légales sont réunies pour cette libération, mais « **indécente** » selon l'avocate de la famille Gallenne. « **Il y a un temps pour tout. Dans un dossier criminel et alors qu'il encourt trente ans de réclusion, une demande de mise en liberté au bout de trois mois, c'est indécent.** »

Au cours de cette instruction, la qualification des faits est au cœur du débat. Les deux parties s'opposent autour de l'intention de tuer. Si Olivier Pacheu conteste la qualification de meurtre, la famille Gallenne, *via* leur avocate, reste ferme : « **en aucun cas ce ne sera dans le domaine involontaire** », assure Anaïg Le Noan.



Les faits se sont déroulés sur un parking à proximité du restaurant La tablée de Moigné. | LUCIE MOREL / OUEST-FRANCE Voir en plein écran

[Lire aussi : « Pour lui, l'entreprise va continuer » : les collègues de l'homme mortellement percuté témoignent](#)

L'instruction qui peut prendre jusqu'à deux ans dans ce type d'affaires n'en est qu'à ses prémices. Des expertises psychiatriques doivent être effectuées avant de pouvoir trancher sur cette qualification qui déterminera la manière dont Cédric Rochereuil sera jugé : devant la cour d'assises ou par un tribunal correctionnel.

Attendra-t-il son procès sous contrôle judiciaire ou en détention ? Les juges rendront leur décision ce vendredi 13 juin.

Le restaurant réouvert après deux mois de fermeture

Fermé administrativement pour deux mois par l'arrêté préfectoral du 11 avril 2025, le restaurant La Tablee de Moigné, qui n'est pas poursuivi pénalement dans cette affaire, réouvre ce lundi 16 juin 2025.

(1) L'audience portant sur l'instruction, et non sur le fond de l'affaire, le suspect reste à ce stade présumé innocent.

